

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beulac-Garthby / M. Jean-Sébastien Bergeron
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Charles Audet
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Préfet / M. Paul Vachon

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète suppléante et mairesse de la municipalité de Disraeli Paroisse, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la séance.

2021-11-9137

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 7.1 - Formation des élus municipaux**
 - 7.2 - Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif pour 2022**
 - 7.3 - Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes**
 - 7.4 - Avis de motion - Règlement 207 - Quotes-parts 2022**
 - 7.5 - Offre de services professionnels pour l'année 2022 - Avocats**
 - 7.6 - Complexe sportif intérieur**

7.7 - Service d'inspection régional

7.8 - PIIRL

7.9 - Demande de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale des Appalaches

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

8.1.1 - Règlement 234-2021 modifiant le règlement de zonage - Municipalité Beaulac-Garthby

8.1.2 - Règlement 235-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Municipalité de Beaulac-Garthby

8.1.3 - Règlement numéro 206 - Modification au schéma d'aménagement révisé numéro 75

8.2 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Saint-Pierre-de-Broughton

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Entente sectorielle - sensibilisation GMR - Créca

9.2 - Projet de récupération de la tubulure acéricole

9.3 - PADF - bilan annuel 2020-2021

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - Adoption de l'inventaire de l'adoption du patrimoine bâti des municipalités rurales

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2021-11-9138

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Cégep de Thetford - Complexe sportif intérieur

5 - CORRESPONDANCE

RECYC-QUÉBEC

Entente SQ

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 - Formation des élus municipaux

Selon les exigences, 2 jours sont prévus pour la formation offerte aux nouveaux

élus et qui devrait avoir lieu entre la mi et la fin janvier et la possibilité que l'activité ait lieu le samedi.

2021-11-9139

7.2 - Fixation de l'heure et de la date des séances ordinaires du Conseil des maires et du Comité administratif pour 2022

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de fixer à 19 h l'heure du début des séances ordinaires du Conseil de la MRC qui auront lieu, en 2022, les mercredis suivants, au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, à savoir :

- | | | |
|-----------------|-------------------|------------------|
| - le 12 janvier | - le 18 mai | - le 12 octobre |
| - le 9 février | - le 8 juin | - le 16 novembre |
| - le 9 mars | - le 13 juillet | - le 23 novembre |
| - le 13 avril | - le 14 septembre | |

Il est également résolu de fixer à 13 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Comité administratif 2022, les mercredis après-midi suivants, à savoir :

- | | | |
|----------------|----------------|------------------|
| - le 2 février | - le 4 mai | - le 7 septembre |
| - le 2 mars | - le 1er juin | - le 5 octobre |
| - le 6 avril | - le 6 juillet | |

Adoptée

2021-11-9140

7.3 - Fermeture du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que les bureaux de la MRC soient fermés durant la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée

7.4 - Avis de motion - Règlement 207 - Quotes-parts 2022

Avis de motion et de présentation est donné par M. Steven Laprise qu'il soumettra lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC le projet de règlement numéro 207 décrétant les quotes-parts 2022 pour approbation.

Le directeur général présente le règlement 207 - Quotes-parts 2022, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à accepter leur pouvoir.

De plus, cet avis est accompagné d'une dispense de lecture et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

2021-11-9141

7.5 - Offre de services professionnels pour l'année 2022 - Avocats

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'octroyer le service de première ligne pour 2022 au cabinet Les avocats Chabot et Associés Inc., au coût de 765.75 \$ par mois plus taxes, et la présente entente débutant le 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée

7.6 - Complexe sportif intérieur

Le directeur général fait le point sur la demande de partenariat a reçu concernant le projet du complexe sportif intérieur mené par le Cégep de Thetford.

7.7 - Service d'inspection régional

Le directeur général informe le conseil des maires que nous sommes en période de renouvellement des entente pour le service d'inspection régional. Si des municipalités ont des besoins pour l'année 2022, il serait important d'en faire part rapidement à la MRC.

2021-11-9142

7.8 - PIIRL

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels # 2021-01 déposé sur SEAO le 19 octobre dernier.

Considérant l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

Firme	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
CHG Groupe Conseil	61.83	-	-	-
MAXXUM Gestion d'actifs	89.5	437 869,64 \$	3.1858	2
PLURITEC	95.7	452 656,58 \$	3.2188	1

Considérant la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Pluritec.

Par conséquent, il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement :

Que le mandat de réaliser le PIIRL de la MRC soit confié à la firme Pluritec au montant de 452 656,58 \$, et ce, conditionnellement à l'approbation du budget du plan de travail préliminaire par le MTQ.

Que le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Que la présente résolution soit transmise à :

- aux trois (3) firmes ayant déposé une offre de services
- à M. François Lesueur, MTQ

Adoptée

2021-11-9143

7.9 - Demande de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale des Appalaches

Il est proposé par Mme Francine Drouin et unanimement que la MRC des Appalaches accorde un montant de 2 500 \$ pour l'année 2021 au Centre de pédiatrie sociale des Appalaches.

Adoptée

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

2021-11-9144

8.1.1 - Règlement 234-2021 modifiant le règlement de zonage - Municipalité Beaulac-Garthby

Attendu que le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 13 septembre 2021, a adopté le règlement numéro 234-2021 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 autorisant l'usage entrepôt à l'intérieur du secteur de zone « IB »;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 3 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 234-2021 de la municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-11-9145

8.1.2 - Règlement 235-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Municipalité de Beaulac-Garthby

Attendu que le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 13 septembre 2021, a adopté le règlement numéro 235-2021 amendant le plan d'urbanisme numéro 132-2009 autorisant l'usage entrepôt « I1 » à l'intérieur du secteur de zone « IB 1 » ainsi que la modification des limites des zones « PRIO 1 » et « IB 1 »;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 3 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 235-2021 de la municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-11-9146

8.1.3 - Règlement numéro 206 - Modification au schéma d'aménagement révisé numéro 75

Attendu l'adoption, le 14 juillet 2021, du projet de règlement numéro 206 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75;

Attendu que l'avis de motion a été donné séance tenante le 14 juillet 2021;

Attendu que l'avis préliminaire du ministre a été demandé et a été notifié le 19 octobre 2021 et mentionne que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu que la période de consultation écrite sur le projet de règlement s'est terminée le 16 septembre 2021, à 12 h 00, et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 206 du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches ayant pour objet d'autoriser l'usage «

entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 dans la municipalité d'East Broughton.

Adoptée

2021-11-9147

8.2 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Saint-Pierre-de-Broughton

Dossier au ministère des Transports 154-17-1637

Demandeur : ministère des Transports du Québec

Municipalité : Saint-Pierre-de-Broughton

Propriétaires : Germain Nault, Dany Lessard

Lots 4 448 519-P et 4 450 433-P

Cadastre Québec

Superficie visée 137.2 m²

Attendu que le ministère des Transports du Québec demande une autorisation à des fins autres qu'agricoles et d'aliénation/lotissement auprès de la CPTAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

Attendu que la demande concerne une autorisation pour procéder à la reconstruction du pont P-04728 sur le 16^e Rang enjambant la rivière Palmer;

Attendu que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

Attendu que l'emprise du pont P-04728 est située en partie dans les affectations agroforestière de type 2 et agricole dynamique;

Attendu que l'emprise du pont, propriété du ministère des Transports du Québec, est considérée comme un service d'utilité publique et que ce type d'usage est permis dans les aires d'affectation agroforestière de type 2 et agricole dynamique;

Attendu que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi : Une telle autorisation n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles du milieu, n'aurait aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu et ne porterait nullement atteinte à l'homogénéité du milieu;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

Que la MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles et d'aliénation/lotissement formulée

par le ministère des Transports du Québec pour le projet de reconstruction du pont P-04728;

Que la MRC donne un avis que la demande d'autorisation pour la reconstruction du pont est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire;

Que la MRC renonce à tous les délais qui lui sont accordés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour transmettre son opinion en regard de la demande formulée ci-dessus advenant un avis favorable de la Commission dans son orientation préliminaire.

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

9.1 - Entente sectorielle - sensibilisation GMR - Créca

2021-11-9148

9.2 - Projet de récupération de la tubulure acéricole

Considérant la fin du projet pilote sur la récupération de la tubulure acéricole;

Considérant que la MRC des Appalaches a assumé les coûts de réalisation du projet pilote;

Considérant la grande appréciation des citoyens de la mise en place de ce service;

Considérant la possibilité de maintenir ce service à la Régie intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT);

Considérant que l'entente avec la RIRT et Environek est échue depuis novembre 2021;

Considérant que le comité PGMR a analysé le projet pilote et recommande le maintien du service;

Considérant que ce même comité recommande que chacune des municipalités assume une partie des coûts, selon la provenance des utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité

Que M. Louis Laferrière, directeur général de la MRC des Appalaches, soit autorisé à signer une nouvelle entente avec la RIRT et Environek pour la récupération des tubulures acéricoles;

Que les coûts engendrés par le service de récupération de la tubulure acéricole soient répartis annuellement entre les municipalités selon la provenance des utilisateurs du service.

Adoptée

2021-11-9149

9.3 - PADF - bilan annuel 2020-2021

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandatait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région;

Attendu que la Planification annuelle 2020-2021 a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

Attendu que le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d'un Registre annuel de projets ainsi que d'un Bilan de la planification annuelle par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

Attendu qu'il a été nécessaire d'apporter des modifications au Registre annuel de projets 2019-2020 et au Bilan de la planification annuelle 2019-2020 pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2020-2021 avec celle de 2019-2020;

Attendu que le Registre annuel de projets 2020-2021, le Bilan de la planification annuelle 2020-2021, le Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et le Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé ont été déposés au conseil des maires de la réunion du 13 octobre 2021.

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité :

Que la MRC des Appalaches approuve le contenu du Registre annuel de projets 2020-2021, du Bilan de la planification annuelle 2020-2021, du Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et du Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé préparés dans le cadre de la troisième et dernière année du PADF 2018-2021.

Adoptée

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-11-9150

10.1 - Adoption de l'inventaire de l'adoption du patrimoine bâti des municipalités rurales

Considérant que le Centre d'archives de la région de Thetford Mines a répertorié en 2015 et 2016 l'ensemble des bâtiments principaux et secondaires, construits avant 1950, des 18 municipalités rurales de la MRC des Appalaches;

Considérant que les données de l'inventaire ont été inscrites sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, la plate-forme ministérielle de diffusion des connaissances en patrimoine disponible en ligne, et sont par conséquent accessibles au grand public;

Considérant que le Centre d'archives de la région de Thetford Mines est le gardien officiel des fiches descriptives et des photographies prises durant la réalisation de l'inventaire et qu'il est possible de consulter la base de données au Centre d'archives et de la maintenir à jour;

Considérant qu'en vertu des modifications apportées au printemps 2021 à la Loi sur le patrimoine culturel, les MRC sont tenues d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale, et ce, au plus tard le 1^{er} avril 2026;

Considérant que la ministre de la Culture et des Communications prescrira sous peu, par règlement, le mode de réalisation, de consignation et de diffusion des inventaires;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'adopter l'inventaire du patrimoine bâti de 18 municipalités de la MRC des Appalaches réalisé par le Centre d'archives de la région de Thetford Mines.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
24 novembre 2021.

2021-11-9151

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**